

Rapporteur : M. PASSERON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2022

oOo

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UN JEUNE
ACTIF RESIDANT A ANTONY POUR SA PARTICIPATION A LA COURSE
TRANSATLANTIQUE MINI-TRANSAT 2025**

oOo

RAPPORT

Monsieur Jérémy DE ROCHEFORT, Antonien, ingénieur en systèmes réseaux, skipper expérimenté (plus de 3000 miles parcourus, dont 2000 en solitaire), se lance dans le projet de participer à la course en Mini – transat pour 2025, de plus de 4000 miles (7500 kilomètres) en solitaire, soit 25 à 40 jours en mer.

Il a déjà réalisé 6 courses de saison et sollicite la Ville d'Antony pour le soutenir dans ce projet durant trois ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à Monsieur Jérémy DE ROCHEFORT, renouvelable en 2023, 2024 et 2025 jusqu'à sa participation à la Mini-transat de 2025, sous réserve du respect de ses engagements.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR JEREMY DE ROCHEFORT, JEUNE ACTIF A ANTONY POUR SA PARTICIPATION A LA COURSE TRANSATLANTIQUE « MINI TRANSAT 2025»

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de Monsieur Jérémy DE ROCHEFORT, skippeur, ingénieur, aventurier, antonien, de participer à la course transatlantique mini-transat 2025 (traversée de l'Atlantique en solitaire sur un bateau de 6.50 m) ;

CONSIDERANT que cette compétition transatlantique, créée en 1977, par Bob Salmon dans le but de renouer avec l'esprit aventureux des premiers transatlantiques et organisée chaque année impaire, met en avant tout le savoir-faire et l'excellence des jeunes marins et valorise l'univers de la mer et de la voile, à caractère écologique par nature.

CONSIDERANT la volonté de la Ville de soutenir ce jeune actif antonien dans cette aventure transatlantique extraordinaire, dont le mini-transat est amarré au port du Crouesty 56640 (à proximité du centre maritime Paul Roze de la Ville, à Kerjouanno)

CONSIDERANT que le candidat s'engage, en contrepartie citoyenne, à réaliser des interventions auprès des enfants de la Ville d'Antony, notamment dans le cadre des classes transplantées à Kerjouanno (dossier LABEL BLEU), durant toute la période du partenariat avec la Ville (*renouvelable jusqu'en 2025, sous conditions de résidence sur la Ville*).

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à Monsieur Jérémy DE ROCHEFORT, ingénieur, demeurant au 2 avenue François MOLE 92160 ANTONY, en vu de sa participation à la course mini-transat 2025.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au B.P. 2022 Article 6714 - Rubrique 422 – UAC ESP JEUNES.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire
